

**Fiche argu : l'affaire Ménard et les statistiques ethniques**

le 11/05/2015

L'affaire Ménard (voir encadré) a relancé les débats sur la pertinence ou non des statistiques ethniques, comme outil d'analyse de la société française. Si la liberté de la recherche ne doit pas être inutilement bridée, le Front National est toutefois défavorable à l'utilisation des statistiques ethniques par l'Etat, pour des raisons qui tiennent essentiellement à la lutte contre le communautarisme. En effet, les statistiques ethniques servent de base aux tenants de la discrimination positive : politique anti-républicaine par excellence, réclamée par des personnalités et des groupes de pression profondément communautaristes.

- **« L'affaire Ménard » :**

Pour avoir déclaré dans une émission politique, lundi 4 mai, que « dans (sa) ville, il y a 64,6% des enfants qui sont musulmans dans les écoles primaires et maternelles », Robert Ménard, maire de Béziers, s'est attiré les foudres du système politico-médiatique, et même les foudres du système judiciaire.

Robert Ménard a ainsi été accusé d'avoir « fiché les enfants » en fonction de leurs origines, provoquant l'ouverture d'une enquête par le parquet et le déclenchement de perquisitions à l'hôtel de ville de Béziers quelques heures plus tard : un délai extraordinairement court pour une affaire aussi insignifiante.

Une telle hystérie révèle toute l'hypocrisie d'un système dont certains des principaux représentants sont favorables aux statistiques ethniques...

Cette affaire est d'autant plus scandaleuse que Robert Ménard s'est très vite expliqué sur l'origine de sa statistique et a vivement contesté l'existence du moindre fichier, ce que le néant des perquisitions a corroboré.

En outre, la statistique au « doigt mouillé » du maire de Béziers, établie sur la base du registre des prénoms des enfants de ses écoles, n'est pas en soi une statistique ethnique, mais une volonté d'identifier les ghettos communautaires pour lutter contre le communautarisme.

Le vrai scandale de cette affaire réside donc dans l'emballement du système médiatique, totalement accusatoire, et dans le zèle de la Justice, plus que jamais aux ordres du pouvoir politique. Il s'agit là d'un nouvel épisode symptomatique de notre démocratie malade, où la liberté d'expression se dégrade aussi rapidement que nos libertés politiques.

- **Statistiques ethniques : ce qu'il en est aujourd'hui**

Les statistiques ethniques proprement dites, c'est à dire celles faisant apparaître la « race » (couleur de peau) et/ou « l'origine ethnique » des personnes, ne sont pas autorisées en France. Elles ont été formellement rejetées par le Conseil Constitutionnel dans une décision du 15 novembre 2007, fondée sur l'article premier de la Constitution qui proscriit les distinctions en fonction de « l'origine, la race ou la religion ».

Dans les faits, cette décision empêche les instituts habilités (INSEE, INED) de recueillir ce type d'information lors des recensements obligatoires.

Toutefois, il est toujours possible, pour d'autres types d'études, de faire apparaître les origines, la religion ou même « le sentiment d'appartenance » à un groupe donné, à condition que l'objet de l'étude le justifie pleinement et surtout que la déclaration soit consentie.

Enfin, il est parfaitement légal -et d'ailleurs largement pratiqué par les instituts officiels- de dégager des statistiques en fonction de la nationalité ou de l'ascendance étrangère. C'est ainsi que « les immigrés », que l'INSEE définit comme « toutes personnes nées étrangères à l'étranger », et leurs descendants (fussent-ils de nationalité française), apparaissent distinctement dans les statistiques officielles sur la population française.

- **La position du Front National :**

Comme l'a exprimé Marine Le Pen, le Front National n'est pas favorable à l'utilisation par l'Etat des statistiques ethniques, en ce qu'elles peuvent servir de base à des politiques immigrationnistes et communautaristes contraires à la République, telles que la discrimination positive.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la plupart des personnalités favorables aux statistiques ethniques sont marquées à gauche et réputées pour leur approche éminemment communautariste de la société française. Il en est ainsi de Manuel Valls, qui se déclarait en 2009 favorable à une loi autorisant les statistiques ethniques, mais également d'Esther Benbassa (sénatrice EELV) qui proclamait vouloir « la parité pour les minorités visibles » au même titre que la parité « homme/femme », ou bien encore des représentants du CRAN (Conseil Représentatif des Associations Noires).

Les partisans des statistiques ethniques sont donc dans une logique communautariste extrêmement dangereuse. Ils cherchent à enfermer les gens dans des groupes raciaux pour ensuite appuyer des revendications diverses : quotas d'emplois, quotas de places dans les écoles, quotas de représentants dans les assemblées politiques, etc. Dans un tel système, l'égalité entre les citoyens n'existe plus.

Le Front National y est donc opposé, et ce d'autant plus que cet outil statistique n'est absolument pas indispensable pour mesurer les ravages de l'immigration massive. Celui qui aujourd'hui ne veut pas admettre la réalité de la situation ne l'admettra pas davantage demain, pour quelques chiffres abstraits supplémentaires. **Ce qui est en revanche plus que jamais l'urgence, c'est de connaître enfin les chiffres réels de l'immigration légale et illégale.**

Auteur : Joffrey Bollée